



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS  
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND  
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

REFERENCE:

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et à New York, aux départements et organismes des Nations Unies, aux institutions spécialisées, et aux organisations intergouvernementales et autres organisations.

La Haute-Commissaire tient à informer les Missions permanentes, le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales que le mandat de la Haute-Commissaire adjointe, Mme Kate Gilmore, prendra fin le 31 décembre 2019, après quatre années de service distingué à ce poste. La Haute-Commissaire exprime à cette occasion sa profonde gratitude à la Haute-Commissaire adjointe pour ses contributions remarquables au travail du Haut-Commissariat pour remplir sa mission de protection de tous les droits de l'homme pour tous sans discrimination.

Compte tenu de l'importance de ce poste pour les activités du Haut-Commissariat, la Haute-Commissaire souhaite dès à présent solliciter des déclarations d'intérêt de la part de candidats qualifiés, et en particulier émanant de femmes. Les responsabilités et les exigences de ce poste, au rang de Sous-Secrétaire général, sont décrites en pièce jointe. La date limite de réception des candidatures a été fixée au 23 août 2019.

Conformément à la politique en vigueur, le Haut-Commissariat tient à préciser qu'il appartient aux gouvernements de s'assurer qu'aucun des candidats qu'ils présentent n'a été condamné, ou ne fait actuellement l'objet d'aucune enquête ni de poursuites pour quelque infraction pénale que ce soit, y compris des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Dans le cas où un candidat aurait fait l'objet d'une enquête, été inculpé ou poursuivi pour une infraction pénale mais n'aurait pas été condamné, le gouvernement le présentant serait tenu de fournir des informations sur l'enquête ou les poursuites en question. Il voudra bien également certifier qu'il n'a connaissance d'aucune allégation contre le candidat proposé, faisant état d'actes susceptibles de constituer des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

.../...

A toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies  
à Genève et à New York

Organismes et départements du Système des Nations Unies

Organisations intergouvernementales et autres organisations



Les candidats présentés par des États Membres ou qui souhaitent travailler à l'Organisation des Nations Unies à titre personnel devront, s'ils sont présélectionnés, remplir une auto-attestation par laquelle ils certifieront n'avoir commis aucune infraction pénale et n'avoir été condamnés ni poursuivis pour aucune infraction de ce type, et n'avoir été impliqués, par action ou par omission, dans aucun acte considéré comme une violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Le HCDH recommande une large diffusion de cette information aux candidats potentiels, qui devront envoyer par courriel une lettre de motivation et un curriculum vitae à la Haute-Commissaire à l'adresse: [dhc-ohchr@ohchr.org](mailto:dhc-ohchr@ohchr.org).

Le HCDH saisit cette occasion pour renouveler à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et à New York, aux département et organismes des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations intergouvernementales et autres, les assurances de sa très haute considération.

Le 18 juillet 2019